



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2015-2016

MRC DE LOTBINIÈRE

OCTOBRE 2016

Mise en contexte

C'est en avril 2015 que le Gouvernement du Québec mettait en place le Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Autrefois réparti sous différentes enveloppes, le FDT représente désormais une enveloppe unique qui sera utilisée sous la base des interventions qui auront été jugées prioritaires par la MRC de Lotbinière. Ce sont la planification stratégique 14/18 de la MRC de Lotbinière, la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière ainsi que l'adoption récente du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière qui constituent les documents de références pour établir les priorités d'interventions qui guideront l'utilisation du fonds.

C'est en adoptant la résolution 239-09-2015 le 9 septembre 2015 que la MRC de Lotbinière est venue confirmer que les 5 priorités d'intervention qui viendraient guider l'utilisation du FDT étaient les suivants :

- 1 S'assurer d'une vision partagée du devenir du territoire de la MRC**
Axes d'intervention 1.1 à 1.5 du formulaire de reddition de compte (priorités 1 à 5)
- 2 Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie**
Axes d'intervention 2.1 à 2.12 du formulaire de reddition de compte (priorités 6 à 17)
- 3 S'assurer d'un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire**
Axes d'intervention 3.1 à 3.4 du formulaire de reddition de compte (priorités 18 à 21)
- 4 Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé**
Axes d'intervention 4.1 à 1.4 du formulaire de reddition de compte (priorités 22 à 25)
- 5 Assurer la promotion et la visibilité du territoire de la MRC.**
Axes d'intervention 5.1 à 5.2 du formulaire de reddition de compte (priorités 26 à 27)

Ces 5 priorités correspondent aux 5 enjeux exprimés dans la planification stratégique 14/18 de la MRC. Ces dernières répondent en tout point aux objets du FDT et auront permis d’orienter son utilisation. Ces priorités ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière dès leur adoption. Notez que ces 5 enjeux ont à leur tour été subdivisés en axes d’intervention conformément à la planification stratégique 14/18 de la MRC de Lotbinière.

Conformément à l’entente relative au FDT, la MRC de Lotbinière avait également pris l’engagement d’adopter une **Politique de soutien aux entreprises (incluant l’économie sociale)** et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** afin d’informer la population, les entreprises et les organismes des mesures d’aide qui sont ou seront mises en place par la MRC de Lotbinière ou son mandataire.

Ces deux politiques ont été adoptées le 25 novembre 2015 via la résolution 333-11-2015. Elles ont également été immédiatement mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

De plus, comme le permet l’entente relative au fonds de développement du territoire à la section 4, une entente de délégation a été signée avec le CLD de Lotbinière après avoir obtenu l’autorisation du ministre. C’est donc le 12 août 2015, via la résolution 201-08-2015, que la MRC de Lotbinière réitère sa confiance envers le CLD de Lotbinière en lui déléguant son mandat de développement économique et local. Rappelons que le 26 novembre 2014 la MRC de Lotbinière avait exprimé unanimement son désir de maintenir le CLD de Lotbinière en fonction dans ses mandats et instances. Le 12 août 2016, la MRC de Lotbinière confiait également la gestion du FLI et du FLS au CLD de Lotbinière.

Bien qu’au Québec la délégation du mandat de développement économique à un organisme autre que la MRC ne représente qu’environ 50 % des cas, il apparut évident aux yeux des élus de la région de procéder de la sorte étant donné que l’expertise régionale existait déjà au CLD de Lotbinière et que la population et les entreprises de la région associaient déjà le nom du CLD au mandat qu’il s’est vu confier. C’est le 15 décembre 2015 que le Ministère accusait réception de l’entente de délégation signée avec le CLD.

Période couverte par le présent rapport

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

Territoire d'application

C'est le territoire de la MRC de Lotbinière qui est couvert par le fonds de développement du territoire. On y retrouve les 18 municipalités suivantes :

1. Dosquet
2. Laurier-Station
3. Leclercville
4. Lotbinière
5. N.D.S.C. d'Issoudun
6. Saint-Agapit
7. Saint-Antoine-de-Tilly
8. Saint-Apollinaire
9. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
10. Sainte-Croix
11. Saint-Édouard-de-Lotbinière
12. Saint-Flavien
13. Saint-Gilles
14. Saint-Janvier-de-Joly
15. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
16. Saint-Patrice-de-Beaurivage
17. Saint-Sylvestre
18. Val-Alain

Bilan

Pour l'année 2015-2016, le Ministre délègue à la MRC de Lotbinière la gestion d'une somme de 721 110 \$ tirée du fonds de développement des territoires. Pour cette première année, la MRC a engagé une partie des sommes du FDT pour poursuivre les mandats qui faisaient partie des différentes enveloppes que recevait auparavant la MRC. Rapidement, la MRC a confirmé l'engagement à poursuivre ses actions en aménagement du territoire pour un montant équivalent à ce qu'elle recevait auparavant, soit 88 550 \$. Un montant de 214 675 \$ a également été engagé pour poursuivre les actions du CLD de Lotbinière en matière de développement économique et en soutien aux municipalités du territoire.

Projets	Montants	Total
1. Aménagement du territoire	88 550 \$	
2. Développement économique et soutien aux municipalités.	214 675 \$	
3. Projets structurants		
4. (Volet Pacte-rural 2015-2016)*	348 230 \$	
5. Soutenir la concertation entre les MRC de Chaudière-Appalaches**	10 000 \$	
6. Plan de communication régionale***	27 000 \$	
7. Développement économique par le projet Entreprendre Ici Lotbinière****	35 000 \$	
Sommes engagés en 2015-2016 (Certains engagements sont en lien avec des dépenses prévues pour la période de 2016-2017, les engagements pour des dépenses sur la période de référence 2015-2016 sont plutôt de l'ordre de 651 545 \$.)		723 455 \$

* Par la résolution 203-08-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 348 230 \$ pour maintenir un volet Pacte-rural au Fonds de développement des territoires. Cette enveloppe a par la suite été scindée en différents projets suite à un appel de projets pour les projets structurants (243 761 \$) et dans une enveloppe dédiée aux projets locaux (104 469 \$). Par conséquent, les résolutions spécifiques à l'engagement de chacun des projets seront présentées plus loin à la section correspondante. De ce montant de 348 230 \$, 67 500 \$ ont déjà été versés alors que 218 447,66 \$ ont été engagés sans toutefois avoir déjà été versés.

** Par la résolution 275-10-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 10 000 \$ sur son budget 2016 pour adhérer à la Table Régionale des Élus Municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA). Cette adhésion couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

*** Par la résolution 284-10-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 27 000 \$ sur son budget 2016 pour la réalisation de son plan de communication régional. Cet engagement couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

**** Par la résolution 284-10-2015, la MRC de Lotbinière engageait un montant de 35 000 \$ sur son budget 2016 pour la réalisation du projet Entreprendre Ici Lotbinière. Cet engagement couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue le mandat premier de la MRC de Lotbinière. Autrefois financé en partie par une entente dédiée à cet effet, c'est aujourd'hui le fonds de développement du territoire qui vient permettre à la MRC de Lotbinière de poursuivre ce mandat.

Pour l'année 2015, les résultats nets au 31 décembre 2015 associés au département d'aménagement de la MRC de Lotbinière représentaient 226 280 \$. La contribution du FDT au département d'aménagement a été durant cette période de 88 550 \$.

Sans s'y limiter, les actions suivantes ont été menées durant cette période :

- Émission de 54 certificats de conformités relatifs aux règlements d'urbanisme locaux sur la période de 2015. Ces chiffres étant relativement stables, il est possible d'estimer les chiffres pour la période de 15 mois couvrant ce rapport par une simple règle de proportionnalité;
- Préparation de 247 cartes en lien avec l'aménagement du territoire sur la période de 2015. Encore une fois, par une règle de proportionnalité, il est possible d'estimer le nombre de cartes sur les 15 mois couvrant ce rapport;
- Produire au besoin des avis à la protection du territoire agricole du Québec dans différents types de dossiers;
- Tenir 5 réunions du comité d'aménagement;

Développement économique et soutien aux municipalités

En ce qui concerne le développement économique de la MRC de Lotbinière, la MRC de Lotbinière verse une quote-part au CLD de Lotbinière pour le développement économique de sa région.

En plus, un montant supplémentaire de 214 675 \$ est pris à même le Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer plus précisément le développement économique, agroalimentaire et rural en confiant ce rôle et certaines responsabilités au CLD de Lotbinière, tel que signifié dans l'entente à cet effet entre les deux parties.

En effet, au cours de l'année 2015, la responsabilité du développement économique a été dévolue aux MRC par le gouvernement du Québec, mais puisque la MRC de Lotbinière peut compter sur un organisme tel que le CLD de Lotbinière pour assurer ce mandat, le développement économique lui a été délégué. Le CLD de Lotbinière était déjà en place en 2015 et possédait une équipe multidisciplinaire dynamisant et diversifiant efficacement l'économie de la MRC de Lotbinière depuis de nombreuses années. Il allait de soi que la MRC de Lotbinière devait confier ce mandat au CLD de Lotbinière puisque ce dernier était déjà reconnu par le milieu entrepreneurial.

Le Fonds de développement des territoires (FDT) sert à financer les ressources humaines en place au CLD de Lotbinière afin de maintenir et de maximiser le support technique au développement de l'entrepreneuriat (démarrage, accompagnement, formation, soutien dans les projets d'entreprises, recherche de financement, relève, etc.). Le CLD de Lotbinière accompagne également les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants. C'est un total de treize (13) employés permanent (9 ressources au CLD et 4 ressources dans des organismes de sous-gestion (CDE Lotbinière et Tourisme Lotbinière) et 3 employés saisonniers (3 étudiants en période estivale) qui répondent aux besoins des entreprises du territoire de Lotbinière. En 2015-2016, l'équipe du CLD de Lotbinière a réalisé un total de 4 252 interventions en aide technique aux entreprises du territoire.

La MRC de Lotbinière possède deux agents de développement rural qui sont des employés du CLD de Lotbinière. Les agents de développement rural animent et accompagnent les communautés dans l'analyse de leur situation et les soutiennent dans la réalisation de projets.

Concrètement, l'agent rural travaille à temps plein et participe à la définition de la vision de l'organisme ou de la municipalité qu'il accompagne et contribue à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets du territoire. Il joue un rôle-conseil particulier quant à ce qui se rattache au développement territorial intersectoriel et multifonctionnel, de même qu'à la complémentarité rurale-urbaine.

Les tâches que les deux agents de développement rural se partagent sont :

Connaissance du milieu et promotion de la ruralité

- Améliorer la connaissance que les milieux possèdent des ressources humaines, physiques, techniques et financières de leur territoire

- Promouvoir et favoriser un développement endogène durable basé sur le respect des territoires, des ressources et des gens qui l'habitent
- Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement jugés prioritaires par la MRC, notamment dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire des territoires ruraux

Concertation locale et territoriale

- Assister les responsables locaux, élus et non élus, dans la définition et la mise en œuvre d'une vision de développement durable de leurs milieux ruraux
- Assurer la liaison entre les différents intervenants locaux et territoriaux
- Au besoin, organiser et animer des forums de réflexion et des activités de consultation sur le développement rural durable, auprès des différentes clientèles et des partenaires locaux et territoriaux
- Collaborer aux activités de concertation initiées par l'organisme en matière de ruralité
- Soutenir l'élaboration et la mise à jour du plan de travail de l'organisme ou de la municipalité et du plan d'action annuel, de plans d'action des communautés et des mécanismes de sélection des projets
- Soutenir le choix des domaines d'intervention, l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives d'organismes le cas échéant

Soutien technique

- Offrir un soutien professionnel pour l'animation, la mobilisation et l'aide technique aux démarches des communautés rurales
- Animer et supporter les comités et les intervenants de développement dans l'élaboration et la réalisation des projets présentés dans le cadre du Pacte rural (toujours présents en Lotbinière)
- Collaborer avec l'organisme au suivi et à la reddition de comptes requise par le Pacte rural et/ou le FDT
- Conseiller et contribuer à la formation des intervenants locaux et régionaux des diverses organisations du milieu rural sur différents aspects du développement rural durable

Les mandats des deux agents ruraux sont davantage avec le secteur agricole, agroalimentaire ou avec les municipalités. Étant donné que le secteur agricole et agroalimentaire représente 98 % du territoire de la MRC de Lotbinière, la MRC fixe par attentes annuelles des partenariats entre les agents ruraux et les organismes du milieu agricole et agroalimentaire afin de veiller au développement et au dynamisme de ce secteur. Les agents ruraux animent le milieu agricole et agroalimentaire afin de servir de pivot pour la concertation et la mise en œuvre de projets porteurs de développement pour

le territoire en s'assurant que ceux-ci adhèrent au plan de travail du Plan stratégique de développement 2014-2018 de la MRC de Lotbinière, au PALÉE et aux autres programmes gouvernementaux. Le soutien technique à la MRC dans l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA), l'aide technique dans la réalisation des Portes ouvertes de l'UPA en Lotbinière ne sont que quelques-uns des exemples de réalisations de nos agents ruraux. De plus, les agents ruraux sont appelés à jouer un rôle de développeur quant à l'élaboration du plan de travail concernant les Fonds alloués au Pacte rural (toujours présents en Lotbinière). Les agents ruraux effectuent la réception des projets, la bonification, l'analyse et le suivi de ces derniers et la reddition de comptes au ministère et à la MRC. C'est également eux qui accompagnent les municipalités dans le développement de leurs plans de développement locaux. En 2015-2016, c'est un total de 4 municipalités qui ont été accompagnées pour leurs plans de développement.

Ensemble, les deux agents de développement rural, en collaboration avec le reste de l'équipe du CLD de Lotbinière, s'assurent de répondre à tous les besoins de la MRC de Lotbinière et d'offrir un service de qualité propice à l'épanouissement de l'ensemble du territoire.

Le territoire de la MRC de Lotbinière se résume ainsi :

- 1 280 entreprises (industrielles et commerciales);
- 1 225 exploitants agricoles (acériculture, bovins, production laitière, fruits, etc.) dont près de 50 % en production laitière;
- se démarque par la diversification de son économie.

Projets structurants (Volet Pacte-rural 2015-2016)

Par sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Lotbinière désire améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, communautaire et environnemental. Elle se donne pour mission de soutenir et d'accompagner les différents acteurs qui offrent un service de première ligne aux citoyens des dix-huit communautés que compose la MRC.

Un des programmes présents dans cette politique est le Programme de soutien aux projets structurants. La PSPS s'inspire du programme du Pacte rural et également des grands enjeux de la MRC de Lotbinière cités dans la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière. Il permet de soutenir, par une aide technique comme financière, tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population de la MRC. La PSPS sera révisée tous les ans en fonction des montants annuels disponibles et des priorités d'intervention.

Critères d'analyses qui guident l'évaluation des projets soumis :

- Le projet s'inscrit à l'intérieur des cinq grandes orientations de développements prévues par la planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018 :
 - S'assurer d'une vision partagée du devenir du territoire de la MRC;
 - Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie;
 - S'assurer d'un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire;
 - Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé;
 - Assurer la promotion et la visibilité du territoire de la MRC.
- Le nombre de municipalités touchées par le projet;
- La concordance avec un plan de développement local;
- La capacité de gestion du promoteur (réalisations, forces, formations, expériences, etc.);
- La part (pourcentage) du financement demandée au FDT volet Pacte rural, la diversification du financement et l'effet levier;
- L'appui et l'implication du milieu (nombre de bénévoles, contributions diverses);
- L'évaluation des coûts du projet est réaliste;
- L'admissibilité des dépenses;
- Le nombre de personnes touchées par le projet (retombées);
- La durée du projet (pérennité).

Pour le volet régional et structurant, le cumulatif des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant du FDT volet Pacte rural, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

Diversification du financement : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères, organismes, etc.).

L'effet levier : Pour les projets locaux, l'effet levier est de 1 \$ du promoteur pour 1 \$ du Pacte rural pour toutes les municipalités.

Les projets qui seront soutenus en 2015-2016 par le FDT- volet Pacte-rural sont les suivants :

Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Titre du projet	Coût total	Contribution FDT (engagée et/ou versée)
21	MRC de Lotbinière	MRC	(PR4-00) Plan de développement	80 000,00 \$	18 000,00 \$
13	COOP de solidarité et de santé du Sud de Lotbinière	ONBL ou COOP	(PR4-01) COOP de solidarité santé du Sud de Lotbinière	585 675,00 \$	26 630,33 \$
21	Moissonneurs solidaires	Entreprise d'économie sociale	(PR4-02) Mise à niveau – Centre de distribution	130 000,00 \$	32 500,00 \$
16	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Municipalité locale	(PR4-03) Ma Famille, Mon village Bonifier l'amélioration du Centre municipal	11 607,46 \$	5 804,03 \$
10	ABC Lotbinière	OBNL ou COOP	(PR4-04) Les nouvelles technologies pour mieux « Vivre en Lotbinière »	58 890,00 \$	35 000,00 \$
14	Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR4-05) Construction d'un skateparc	64 440,00 \$	5 803,83 \$
13	CDC Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-07) Carrefour des ressources : Vos essentiels en Lotbinière	41 800,00 \$	15 000,00 \$
6	Carrefour des personnes âgées de Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-09) Accessibilité Santé Aînés	64 000,00 \$	30 000,00 \$
10	MRC de Lotbinière	MRC	(PR4-10) Campus collégial de Lotbinière	100 000,00 \$	10 619,30 \$
6	Aide Alimentaire Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-11) Soutien à la sécurité alimentaire dans Lotbinière	41 300,00 \$	25 000,00 \$
23	OBV du Chêne	OBNL ou COOP	(PR4-13) Plan de gestion de la berce du Caucase sur la portion Nord de la zone du Chêne	14 430,00 \$	1 285,00 \$

25	Fondation du Domaine Joly-De-Lotbinière	Entreprise d'économie sociale	(PR4-14) 165 ^e anniversaire du Manoir, travaux urgents pour retrouver ses lettres de noblesse	165 143,00 \$	40 000,00 \$
5	MRC de Lotbinière	MRC	(PR4-15) Orthophotos 2015	127 475,00 \$	2 200,00 \$
15	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Municipalité locale	(PR4-16) Terrain de balle	28 500,00 \$	5 803,83 \$
15	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Municipalité locale	(PR4-17) Aménagement d'une cuisine	34 173,00 \$	5 803,83 \$
15	Municipalité de Saint-Agapit	Municipalité locale	(PR4-18) Amélioration terrain de baseball	17 074,68 \$	2 733,51 \$
15	Municipalité de Saint-Flavien	Municipalité locale	(PR4-19) Acquisition de nouvelles technologies	10 585,00 \$	548,78 \$
25	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Municipalité locale	(PR4-20) Embellissement noyau villageois	11 607,66 \$	5 804,03 \$
26	Municipalité de Sainte-Croix	Municipalité locale	(PR4-21) Enseigne de bienvenue	17 226,46 \$	5 803,83 \$
15	Municipalité de Saint-Apollinaire	Municipalité locale	(PR4-22) Réaménagement de la bibliothèque	21 644,90 \$	5 803,83 \$
15	Municipalité de Saint-Sylvestre	Municipalité locale	(PR4-23) Remorque fermée pour sauvetage	13 088,21 \$	5 804,03 \$
Total				1 638 660,37 \$	285 947,66 \$

Bilan financier

Le tableau suivant résume le bilan du fonds de développement des territoires (FDT).

MRC de LOTBINIÈRE					
Analyse des comptes de Bilan					
	# G/L	55-16906-000		Année 1	
Subvention Fonds de développement des territoires (FDT)				2015-2016	
Et Pacte rural 4					
			Dt	Ct	
				Solde	
10 juil. 2015	50 %	Subvention 2015		360 555,00 \$	360 555,00 \$
6 nov. 2015	30%	Subvention 2015		216 333,00 \$	576 888,00 \$
1 déc. 2015		Appropriation pour l'aménagement	88 550,00 \$		488 338,00 \$
31 déc. 2015		Contribution au CLD	214 675,00 \$		273 663,00 \$
12 janv. 2016		Dernier 20% Subvention 2015		144 122,00 \$	417 785,00 \$
27 janv. 2016		Dernier 20% Subvention 2015		100,00 \$	417 885,00 \$
31 mars 2016		Paiements au pacte Rural 4	67 500,00 \$		350 385,00 \$
31 mars 2016		Sommes engagées au Pacte Rural 4	218 447,66 \$		131 937,34 \$
31 mars 2016		Sommes engagées Pour EIL, Communication et TREMCA	72 000,00 \$		59 937,34 \$
					59 937,34 \$
			661 172,66 \$	721 110,00 \$	

Les 721 110 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 ont soit été engagés et/ou versés. Une copie du fichier *FDT_Saisie reddition de compte Final.xls* est jointe au présent rapport et vient apporter certaines précisions au tableau ci-haut présenté.

Tant les objets du fonds décrits à l'article 4 de l'entente, notamment en lien avec l'aménagement du territoire, le mandat de développement économique, la promotion de l'entrepreneuriat, etc., ont été décrits au rapport de reddition de compte ci-joint. De plus, les projets ont été mis en lien avec les priorités d'intervention que la MRC de Lotbinière avait adoptées pour cette première année de gestion du «fonds de développement des territoires».

Liste des ententes

Pour l'année 2015-2016, une seule entente a vu le jour. Il s'agit de l'entente de délégation au CLD concernant le développement économique de la MRC de Lotbinière qui a été signée en décembre 2015 après que ladite entente ait reçu l'approbation du Ministre.

Depuis, quelques ententes ont vu ou risquent de voir le jour, mais seront traitées à même la deuxième année 2016-2017 du FDT. On parle ici notamment de l'entente sectorielle signée avec la TACA (la table agroalimentaire Chaudière-Appalaches).

Conclusion

Pour l'année 2015-2016, il apparaît évident que la MRC a répondu positivement à ses engagements relativement à son rôle et ses responsabilités, à la gestion du fonds, à la fixation de priorités d'intervention, à l'adoption de ses Politiques de Soutien aux Entreprises et de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. C'est avec la reddition de compte rattachée à ce rapport que la liste des engagements de la MRC de Lotbinière en lien avec la gestion du FDT est complétée.



Stéphane Bergeron, ing.
Directeur général et responsable du service d'ingénierie

Date :
26 octobre 2016